

Le gouffre de l'Œil Doux

Une randonnée proposée par jivais11

Petite boucle dans la Montagne de la Clape avec passage sur le site classé de l'Œil Doux et dans le Domaine Municipal de l'Oustalet. C'est le centre équestre de la ville de Fleury avec une mini-ferme et un écomusée.



Durée :	2h50	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.23km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	83m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	92m	Commune :	Fleury (11560)
Point haut :	72m		
Point bas :	10m		

Description

Le départ se situe sur la D1118 reliant Fleury à Saint-Pierre, au croisement menant au Domaine de Laquirou. Possibilité de parking et de pique-nique.

(D/A) Traverser la D1118 et prendre le chemin à gauche (direction Est-Sud-Est) qui longe la route goudronnée (sur la droite).

(1) Au bout du chemin, descendre sur la droite, passer le gué du Ruisseau des Bugadelles puis suivre le chemin. Au premier croisement, prendre le chemin de gauche puis continuer sur ce chemin en ignorant les départs à droite et à gauche. Parvenir au sommet du plateau, 200 m après le château d'eau qui se situe sur la droite du chemin (monticule de verdure).

(2) Au croisement, prendre le deuxième chemin de terre à gauche qui descend vers les habitations du Réveillou et une vigne. Laisser les habitations sur votre gauche et continuer sur ce chemin jusqu'à la D1118. Traverser la route goudronnée, en direction l'ancienne carrière et prendre à gauche.

Suivre le sentier balisé par des plots en bois et un câble (plusieurs sentiers à cet endroit mais tous mènent au parking du gouffre de l'Œil Doux). Au parking, prendre le chemin à droite qui monte en direction de l'Œil Doux (panneau indicatif).

(3) Au panneau indiquant "l'Œil Doux" tourner à droite et monter jusqu'à un autre panneau de consignes pour l'Œil Doux. Point de vue sur le site de l'Œil Doux.

Suivre le sentier qui contourne la falaise et le site par la droite (garder toujours le sentier de gauche).

Atteindre l'autre panneau de consignes "l'Œil Doux".

(4) Descendre au pied de Œil Doux pour une vue puis remonter au panneau **(4)**. Poursuivre à gauche jusqu'à la "Bergerie" (écomusée de la ville de Fleury), continuer tout droit pour arriver au Domaine Municipal de l'Oustalet (centre équestre et mini ferme).

(5) Prendre à gauche le chemin entre l'écurie et la Basse-cour, puis descendre à droite pour récupérer un chemin de terre (barrière pour pompiers). Tourner à gauche et suivre cette route jusqu'au prochain carrefour.

(6) Laisser la route carrossable pour prendre, à droite, un chemin caillouteux qui monte puis s'oriente vers l'Ouest. Suivre le balisage Jaune. Traverser un ruisseau pour trouver un nouveau carrefour.

(7) Tourner à gauche (balisage Jaune) et suivre ce chemin carrossable en terre, en ignorant tous les départs de sentiers à gauche et à droite, jusqu'au carrefour avec une route goudronnée qui mène au Domaine de Laquirou.

(8) Obliquer à gauche et prendre la route goudronnée jusqu'au point de départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking sur la D1118**
N 43.202042° / E 3.148596° - alt. 68m - km 0
- 1 Fin du chemin longeant la route D1118**
N 43.198937° / E 3.160676° - alt. 41m - km 1.13
- 2 Croisement à proximité du Réveillou**
N 43.190725° / E 3.172246° - alt. 52m - km 2.75
- 3 Croisement, panneau indiquant "l'Œil Doux"**
N 43.192504° / E 3.179806° - alt. 47m - km 3.96
- 4 Gouffre de l'œil doux**
N 43.193005° / E 3.187209° - alt. 15m - km 4.73
- 5 Domaine de l'Oustalet**
N 43.197041° / E 3.18921° - alt. 13m - km 5.43
- 6 Bifurcation à droite**
N 43.19943° / E 3.181037° - alt. 16m - km 6.24
- 7 Tourner à gauche (balisage Jaune)**
N 43.203693° / E 3.166456° - alt. 46m - km 7.72
- 8 À gauche sur la route**
N 43.20287° / E 3.151837° - alt. 61m - km 8.95

- D/A Parking sur la D1118**
N 43.202046° / E 3.148643° - alt. 68m - km 9.23

Informations pratiques

Point d'eau au Domaine de l'Oustalet.

A proximité

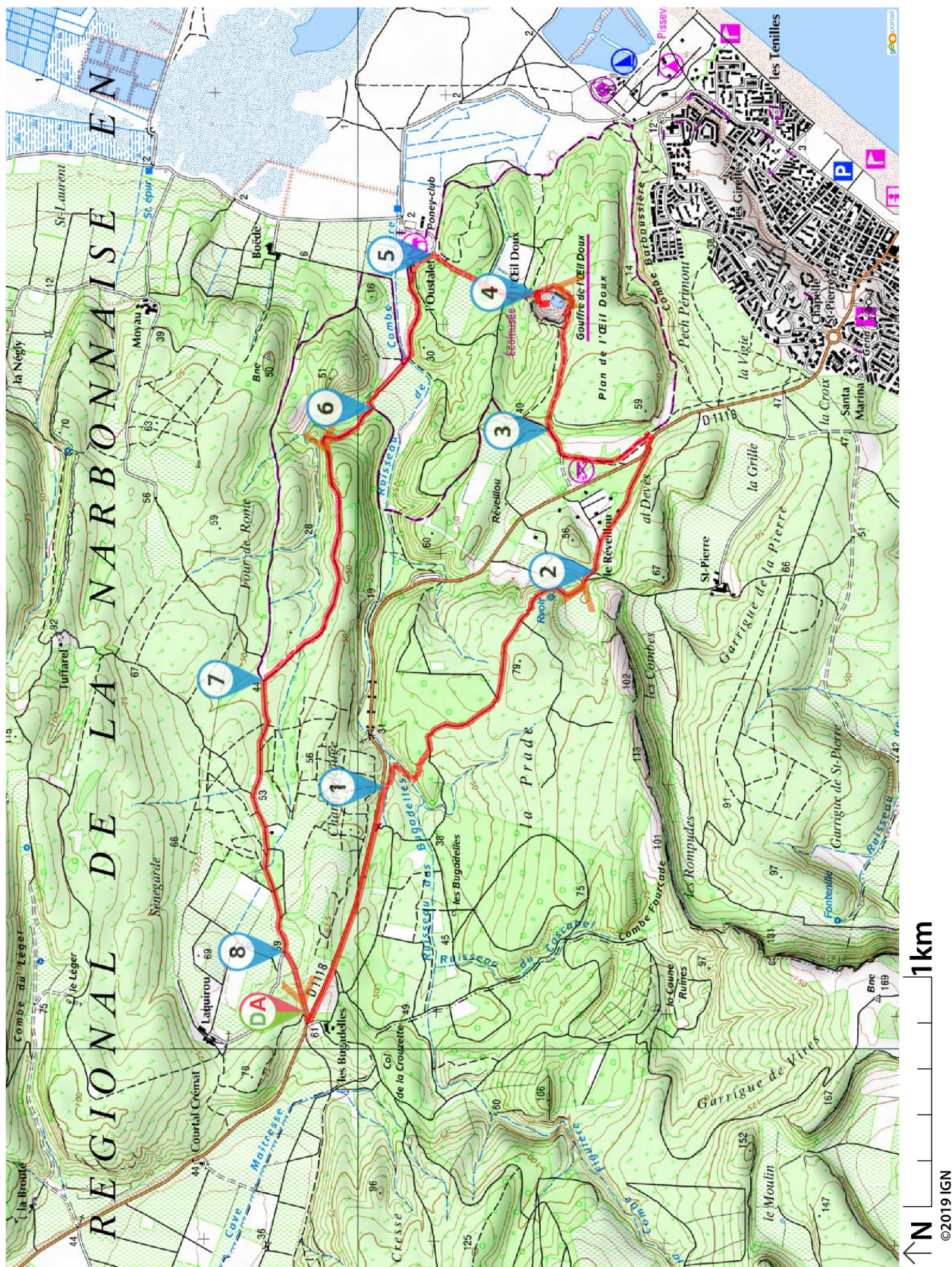
Vue sur la Méditerranée, Site classé de [l'œil doux](#), écomusée (ouverture les après-midi en périodes estivales), Centre équestre de l'Oustalet, mini ferme 'vente de boissons en été). Point d'eau.

Possibilité de pique-niquer au point de départ de la randonnée ou à proximité. Si vous avez oublié le vin, le Domaine de Laquirou est juste à côté !!!

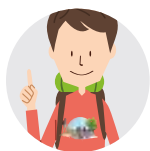
Plage de Saint-Pierre-sur-Mer et Narbonne, plage à proximité.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-gouffre-de-l-il-doux/>

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

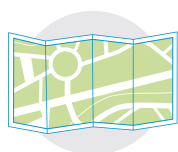
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



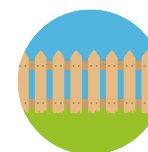
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



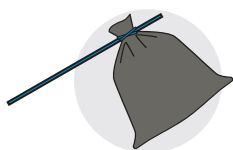
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



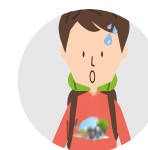
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.